



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 juin 2019  
Français  
Original : anglais/arabe/espagnol

**Soixante-quatorzième session**  
Point 100 d) de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet**

## **Relation entre le désarmement et le développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, présenté en application de la résolution [73/37](#) de l'Assemblée générale, porte sur le renforcement de la relation entre le désarmement et le développement dans le système des Nations Unies et contient des renseignements reçus des États Membres sur ce sujet.

\* [A/74/50](#).



**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Application de la résolution <a href="#">73/37</a> de l'Assemblée générale . . . . .	3
III. Réponses reçues des gouvernements . . . . .	4
Cuba . . . . .	4
Iraq . . . . .	6
Mexique . . . . .	7
Qatar . . . . .	8
Ukraine . . . . .	8
IV. Réponse reçue de l'Union européenne . . . . .	9

## I. Introduction

1. Au paragraphe 1 de sa résolution [73/37](#), intitulée « Relation entre le désarmement et le développement », l'Assemblée générale a souligné le rôle central que jouait l'Organisation des Nations Unies dans la relation entre le désarmement et le développement et prié le Secrétaire général de renforcer encore ce rôle.

2. Au paragraphe 2 de la résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures propres à assurer l'application du programme d'action adopté en 1987 à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement (voir [A/CONF.130/39](#)).

3. Au paragraphe 6 de la résolution, l'Assemblée générale a invité de nouveau les États Membres à communiquer au Secrétaire général des renseignements sur les mesures et les efforts visant à consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre d'accords de désarmement et de limitation des armements. En outre, au paragraphe 7, elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatorzième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

4. Le 6 février 2019, le Secrétariat a adressé aux États Membres une note verbale pour solliciter leurs vues sur la question. Au moment de l'élaboration du présent rapport, il avait reçu les réponses des États Membres suivants : Cuba, Iraq, Mexique, Qatar et Ukraine. L'Union européenne a également communiqué sa réponse. Les informations fournies sont présentées aux sections III et IV ci-après. Toute communication reçue après le 15 mai 2019 sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement<sup>1</sup>, dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

## II. Application de la résolution [73/37](#) de l'Assemblée générale

5. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué de renforcer son action concernant la relation entre le désarmement et le développement, en s'attachant notamment à coordonner les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à assurer une coordination interinstitutions continue sur les questions relatives à la paix, à la sécurité et au développement, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, compétent en outre dans les domaines du commerce des armes et des munitions et présidé par le Bureau des affaires de désarmement, et du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, présidé par le Service de la lutte antimines. En outre, le système des Nations Unies continue de promouvoir la transparence et de renforcer la confiance en matière de dépenses militaires.

6. Pleinement consciente de la corrélation étroite entre la paix, la sécurité et le développement, l'ONU considère qu'une réglementation solide et effectivement appliquée et une gestion adéquate des armements constituent des préalables indispensables à un environnement sûr et stable, lequel est lui-même une condition *sine qua non* du développement social et économique durable. La diminution du risque de conflit armé et d'actes de violence lorsque les flux illicites d'armes sont faibles rend possible la reconstruction après conflit, qui peut ouvrir de nouvelles possibilités d'investissement.

---

<sup>1</sup> <https://www.un.org/disarmament/fr/>.

7. Un but ambitieux a été fixé au titre de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, celui de réduire nettement le trafic d'armes. L'ONU s'attache à aider les États à renforcer leurs capacités à cet égard. En outre, le Bureau des affaires de désarmement continue de collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin de coordonner l'action menée au sein du Secrétariat pour présenter, recueillir et assurer le suivi des données concernant l'indicateur 16.4.2 des objectifs. Le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères demeure le mécanisme interinstitutions de référence en ce qui concerne la question du désarmement et du développement, ainsi que le moyen par lequel les organismes des Nations Unies coordonnent leurs travaux sur les questions relatives au commerce des armes et la mise en œuvre de l'indicateur 16.4.2.

8. Conformément à l'article 26 de la Charte des Nations Unies, tous les États Membres se sont engagés à ne détourner vers les armements « que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». En outre, depuis 1981, le Bureau des affaires de désarmement produit le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, un instrument de transparence facultatif par lequel les États Membres rendent compte de leurs dépenses militaires annuelles. L'ONU est saisie depuis bien longtemps de la question de la réduction des dépenses militaires et de la promotion de la transparence et de la confiance entre les États dans ce domaine. Les informations ainsi fournies aident non seulement à repérer les tendances en matière de dépenses militaires et à alimenter les débats entre les États Membres sur les niveaux adéquats de dépenses militaires, mais également, par la voie du désarmement, à instaurer les conditions propices au développement. Les informations communiquées par les États sont consultables dans la base de données en ligne gérée par le Bureau<sup>2</sup>.

### III. Réponses reçues des gouvernements

#### Cuba

[Original : espagnol]  
[26 avril 2019]

Près de 20 ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et cinq ans après l'établissement des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale ne peut pas se contenter des travaux qu'elle a entrepris pour promouvoir le développement de tous les pays.

Des fléaux comme l'extrême pauvreté continuent d'exister. À l'heure actuelle, 10 % de la population mondiale, soit 736 millions de personnes, vit avec moins de 1,90 dollar par jour.

Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* a relevé qu'après un long déclin, la faim dans le monde semblait augmenter à nouveau. De nombreux indicateurs tels que la proportion de personnes sous-alimentées à l'échelle mondiale, le nombre d'enfants accusant un retard de croissance et le nombre de mineurs souffrant d'émaciation (poids insuffisant par rapport à la taille) se sont dégradés par rapport aux années précédentes.

À cette situation s'ajoute la réduction du montant total de l'aide publique au développement (APD), qui est passé de 131 milliards d'euros en 2016 à 130 milliards en 2017, soit une baisse de 0,6 %. Selon le *Rapport*, la part du revenu national brut

<sup>2</sup> [www.unroca.org/](http://www.unroca.org/).

consacrée par les donateurs à l'APD est restée à 0,31 %, très en-deçà des 0,7 % arrêtés lors de la Conférence de Monterrey.

Les efforts de l'ONU et de ses États Membres sont en outre contrecarrés par les sécheresses, les conflits et les catastrophes liés aux effets des changements climatiques. Alors que les pertes économiques annuelles dues aux catastrophes s'élèvent à 300 milliards de dollars, l'application de la Déclaration sur le droit au développement est plus nécessaire que jamais. Adopté par l'Assemblée générale en 1986, cet instrument dispose que les ressources destinées aux mesures de désarmement devraient être réaffectées aux activités de développement.

Selon les statistiques de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, la somme globale des budgets militaires s'élevait à 1 739 milliards de dollars en 2017. Il apparaît d'autant plus nécessaire de créer un fonds international géré par l'ONU, auquel serait affectée la moitié des dépenses militaires actuelles afin d'aider les pays les moins avancés à parvenir à un développement économique durable.

L'ONU doit jouer un rôle central dans la relation qui existe entre le désarmement et le développement et, en particulier, dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement de 1987. Ce programme prévoit l'adoption de mesures permettant de réduire le niveau et le volume des dépenses militaires et de réaffecter ces ressources au développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

À Cuba, les Armées de la jeunesse au travail, structures des Forces armées révolutionnaires, contribuent au développement économique-social et environnemental du pays. Elles sont associées à la production agricole et industrielle et à la construction, ainsi qu'à l'évacuation, au sauvetage et au secours de la population en cas de catastrophes naturelles et à la protection de l'infrastructure sociale et économique.

Cette approche a accompagné la Révolution cubaine depuis son triomphe en 1959. Comme l'a fait remarquer notre chef historique, le commandant en chef Fidel Castro Ruz, dans son discours aux officiers des Forces armées le 4 novembre 1969 : « Il est absolument révolutionnaire que, dans un pays sous-développé comme le nôtre, dont les défis sont considérables, nos forces armées ne soient pas un segment privilégié de la population, comme c'est le cas presque partout en Amérique latine, ni une branche improductive du pays, mais représentent au contraire un élément essentiel du développement et du travail dans le pays. »

Cuba consacre la majeure partie de ses ressources publiques à des domaines qui contribuent directement au développement durable. Au titre de la loi relative au budget de l'État, en 2019, Cuba consacrera 23,7 % de ses dépenses au secteur de l'éducation, 27,5 % à la santé publique et à l'assistance sociale, 17,2 % à la sécurité sociale et 4,6 % à la culture et au sport.

Le pays continuera d'honorer les engagements pris au titre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

La communauté internationale doit urgemment adopter des mesures concrètes pour que les ressources aujourd'hui utilisées à des fins militaires soient réaffectées à des activités qui participent au développement économique et permettent à tous les êtres humains de vivre dignement.

## Iraq

[Original : arabe]  
[13 mai 2019]

L'Iraq réaffirme que le droit au développement est un droit inaliénable et que l'égalité des chances en matière de développement est une prérogative aussi bien des nations que des individus qui les composent. Il est persuadé que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies relatifs à la coopération internationale peuvent faciliter le règlement des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire ainsi que la promotion d'une culture de paix et le désarmement.

La paix et la sécurité internationales constituent deux éléments essentiels de l'exercice du droit au développement. Dans le Document final de sa dixième session extraordinaire concernant la relation entre le désarmement et le développement, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il existait un lien étroit entre le désarmement et le développement et que les progrès du premier contribueraient grandement à la réalisation du second. Les ressources libérées par suite de l'application de mesures de désarmement devraient donc être consacrées au développement économique et social et au bien-être de tous les peuples, en particulier de ceux des pays en développement. L'Iraq souligne qu'il faut adopter une approche multilatérale pour traiter les questions de désarmement et de développement et que l'ONU et les organisations internationales spécialisées ont un rôle déterminant à jouer à cet égard.

L'Iraq estime que la coopération économique, sociale, culturelle et technique entre États permet de renforcer les relations entre eux, si bien que tout problème les opposant disparaît ou, au moins, peut être réglé par des moyens pacifiques. L'objectif de développement et de renforcement des relations entre États est donc complémentaire des buts et principes auxquels aspirent les organisations internationales et sa réalisation permet en définitive d'employer les ressources à des fins de développement au lieu de les gaspiller en armements, ce qui est propice à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Pour atteindre les objectifs de développement, il faut encourager la communauté internationale à adopter et appliquer des mesures de désarmement, unilatérales, bilatérales ou multilatérales, de manière à réorienter vers le développement une partie des montants qui étaient consacrés à l'armement et aux forces militaires, ce qui contribuera inévitablement à accomplir d'importants progrès dans le cadre de la réalisation de ces objectifs. À cet égard, l'Iraq réaffirme qu'au lieu de dilapider les ressources des pays en développement à des fins d'armement, il convient de les réaffecter au développement social et économique. En effet, le règlement pacifique des conflits, la promotion de la paix et de la démocratie, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la fin de la course aux armements permettent de mobiliser des ressources pour le développement. Le Gouvernement iraquien voit d'un bon œil l'adoption des 17 objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'objectif 16, cible 16.4 (d'ici à 2030, réduire nettement le trafic d'armes).

## Mexique

[Original : espagnol]

[13 mai 2019]

En 2018, les dépenses mondiales consacrées aux armes classiques et nucléaires se sont élevées à 1 739 milliards de dollars, tandis que le volume des transferts internationaux d'armes a augmenté de 10 % entre la période 2008-2012 et la période 2013-2017. Il s'agit du chiffre le plus élevé jamais enregistré depuis la guerre froide.

Le Mexique regrette que la paix et la sécurité internationales et le développement des populations soient menacés et compromis par la multiplication et la complexification des conflits armés, ainsi que par la violence générée par la criminalité sous toutes ses formes.

Le pays est pleinement conscient de la nécessité de trouver un équilibre entre les ressources affectées aux dépenses militaires et celles consacrées au développement. À cet égard, il est convaincu que, pour assurer le bien-être de la population, ses programmes sociaux doivent être en priorité axés sur les familles vivant dans des zones à population majoritairement autochtone, dans des zones où la marginalisation est particulièrement forte ou dans des zones où le niveau de violence est élevé, afin de s'attaquer aux causes structurelles qui conduisent à ces situations.

C'est pourquoi la politique sociale du Gouvernement mexicain garantit la pleine jouissance des droits sans exclusion ni discrimination, selon une approche fondée sur l'universalité des droits humains et sociaux, le cycle de vie des personnes, la participation sociale et communautaire, la dimension territoriale, la transparence et l'honnêteté.

L'engagement national et international du Mexique en faveur du désarmement et du développement s'est concentré sur l'élaboration de documents, d'états des lieux et d'analyses stratégiques, ce qui a permis d'obtenir un point de vue général et spécifique sur le problème du trafic d'armes.

Un budget de 106,645 milliards de pesos pour l'exercice 2018, qui est passé à 150,606 milliards pour l'exercice 2019, a été établi pour mener à bien ces programmes sociaux. Il convient en outre de signaler les mesures suivantes :

a) Mise en place de la campagne « Échange d'armes à feu », dans le cadre de laquelle la population civile remet volontairement les armes qu'elle possède en échange d'argent, de vivres ou d'appareils électroménagers. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2018, 5 442 armes à feu, 387 316 munitions et 2 745 chargeurs ont été échangés ;

b) Le Mexique participe également à des réunions internationales visant à réduire l'impact des armes nucléaires et classiques, ainsi qu'aux forums multilatéraux ayant pour objectif de parvenir à un désarmement général et complet et à une réduction des dépenses militaires en matière d'armement et de promouvoir une affectation plus large des ressources au développement, conformément aux objectifs de développement durable ;

c) Dans le strict respect des résolutions de l'ONU et de l'Organisation des États américains, le Mexique encourage la coopération dans les activités relatives au désarmement, la transparence des dépenses militaires et le renforcement des mesures de confiance.

## **Qatar**

[Original : arabe]

[15 mai 2019]

Le Qatar a adhéré à tous les traités interdisant les armes de destruction massive et les autres armes interdites sur le plan international.

En 2007, le Qatar a promulgué la loi n° 17 relative aux armes chimiques, telle que modifiée par la loi n° 16 de 2013, en 2016, la loi n° 4 sur les armes biologiques et, en 2018, la loi n° 3 concernant le système national de recensement et de contrôle des matières nucléaires.

De manière régulière, par l'intermédiaire du Centre de formation régional de Doha spécialisé dans les accords relatifs aux armes de destruction massive, le pays organise des sessions et des ateliers de formation à tous les niveaux pour faire connaître les conventions relatives aux armes de destruction massive et les dangers que constituent ces armes.

En coopération avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Centre a mis en place 32 programmes internationaux axés sur les articles de la Convention sur les armes chimiques et la lutte contre le terrorisme chimique. Les activités menées dans ce cadre ont été entièrement financées à l'aide de contributions volontaires qu'il a versées à l'OIAC. Le Qatar et son Centre de formation régional jouissent d'une excellente réputation pour la haute qualité de la formation proposée sur la question des armes de destruction massive, en rendant compte de la relation entre le désarmement et le développement.

Le Qatar ne possède que la quantité d'armes classiques nécessaire pour assurer sa sécurité, au vu de la situation qui règne dans la région. Ses dépenses d'armement représentent une très faible part de son budget.

Le pays donne la priorité à la promotion d'activités dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture et à des projets de développement, dans l'intérêt des générations futures.

En outre, le Qatar accorde beaucoup d'attention aux grands projets de développement et d'infrastructures actuellement menés dans le cadre de la stratégie globale de développement national, les ambitions du Qatar à l'horizon 2030, car il considère que le développement inclusif est le principal objectif à atteindre pour garantir aux citoyens le progrès et la prospérité.

## **Ukraine**

[Original : anglais]

[15 mai 2019]

L'Ukraine est consciente qu'il importe de réaffecter les dépenses militaires à des fins civiles. Elle appuie sans réserve les mesures prises dans ce sens par des États et diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales.

Toutefois, depuis 2014, l'Ukraine est victime d'une grave agression militaire de la part de la Russie. Les forces terroristes russes continuent de mener des offensives dans l'est de l'Ukraine. L'État agresseur renforce ses capacités militaires dans le territoire occupé de la République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol, compromettant ainsi la sécurité, non seulement dans la région de la mer Noire, mais dans tout le sud de l'Europe, ainsi qu'au Moyen-Orient.

Dans de telles conditions, l'Ukraine se voit contrainte d'accroître ses dépenses militaires en vue de défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté. À l'heure actuelle, il lui est impossible, du fait de l'État envahisseur, d'appliquer des mesures de désarmement et de limitation des armements en faveur du développement économique et social. Elle concentre ses efforts sur le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays et sur la reprise du contrôle des frontières internationalement reconnues.

Par conséquent, seul le plein respect de la Charte des Nations Unies par tous les États Membres de l'ONU, et avant tout par la Russie dans le cas de l'Ukraine, pourrait permettre de réunir les conditions indispensables au développement économique et social, telles que décrites dans la résolution 73/37 de l'Assemblée générale, relative à la relation entre le désarmement et le développement.

#### **IV. Réponse reçue de l'Union européenne**

[Original : anglais]  
[15 mai 2019]

Le désarmement et le développement sont étroitement liés, notamment en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Comme cela a été indiqué en 2001 dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le commerce illicite de telles armes a toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socioéconomique et constitue une grave menace pour la paix, la réconciliation, la sûreté, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux individuel, local, national, régional et international. Les liens entre violence armée, conflits et faible niveau de développement sont bien établis. Avec la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable, les États se sont engagés, d'ici à 2030, à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. C'est pourquoi en plus de l'action menée pour atteindre les objectifs relatifs à la sécurité, il faut prendre des mesures complémentaires afin de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions sur le développement durable. Comme il est indiqué dans la stratégie de l'Union européenne de lutte contre le commerce illicite des armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions, adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 19 novembre 2018, l'Union européenne est déterminée à participer aux efforts visant la réalisation des objectifs de développement durable, y compris la cible 16.4 (d'ici à 2030, nette réduction du trafic d'armes), en aidant les États et les régions à définir des indicateurs nationaux et régionaux et à s'y conformer.

Pour donner une suite concrète à cette stratégie, l'Union européenne offre une assistance considérable, dans le cadre d'un certain nombre de projets, à divers pays et organisations régionales afin d'intensifier la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Depuis 2004, plus de 100 millions d'euros ont été consacrés à des projets visant la maîtrise de ces armes. Les priorités sont la gestion des stocks d'armes, la destruction des armes légères et de petit calibre excédentaires et confisquées, le renforcement des capacités de marquage, d'enregistrement et de traçage de ces armes et le suivi des sources à l'origine de flux illicites d'armes et de munitions dans les zones touchées par les conflits. L'Union européenne aide également les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des transferts d'armes pour empêcher que ces armes tombent entre les mains de personnes non autorisées. Elle finance également les activités du Bureau des affaires de désarmement

relatives à la mise en œuvre des stratégies, programmes et mesures prenant en compte la dimension de genre dans la lutte contre le trafic et le détournement d'armes légères qui vont dans le sens des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Au-delà de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, l'Union européenne facilite également des projets menés pour venir à bout des menaces que représentent les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les armes chimiques et biologiques. Tous les États membres de l'Union européenne sont parties aux conventions interdisant les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes chimiques et les essais nucléaires, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur le commerce des armes, qui vise à réglementer le commerce international des armes classiques et à prévenir le trafic de ce type d'armes. Depuis 2004, le Conseil européen a alloué plus de 250 millions d'euros à des activités visant l'application et l'universalisation des traités et conventions concernant le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des exportations d'armes. L'Union européenne et ses États membres contribuent également au financement de régimes de contrôle des exportations de biens à double usage et technologies balistiques pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. L'Union européenne donne également la priorité au renforcement de la sécurité, à l'échelon mondial, des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires à double usage. L'utilisation malveillante de ces matières peut entraver le développement international. Dotée d'un budget de 155 millions d'euros pour la période 2014-2020, l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne est un programme de coopération volontaire mené à l'échelle régionale auquel participent 61 pays partenaires et axé sur tous les dangers dans les domaines chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Une attention particulière est accordée aux menaces relatives au terrorisme.

Au titre de divers instruments financiers ayant trait au développement, l'Union européenne finance également des projets contribuant aux mécanismes de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre plus général de son action en faveur de la consolidation de la paix après les conflits.

---